

“Le 19 avril 1656, dispense ayant esté donnée de publication des bans et de toute autre cérémonie pour bonnes et justes raisons, le R. P. Paul Ragueneau, de la Compagnie de Jésus, ayant pouvoir de ce faire, a marié René de la Voye, agé de 25 ans ou environ fils de René de la Voye et d'Isabeau Boulanger, de Rouen, de la paroisse de Saint-Maclou, avec Anne Godin, agée d'environ 15 ans, fille d'Elie Godin et de Esther Ramage, habitant de la coste de Beaupré, en présence d'Estienne Lessar et de Claude Poulin, habitant du même lieu, les père et mère de la fille”.

“Cette dispense de toutes autres cérémonies “pour bonnes et justes raisons” prouve vraisemblablement que René de la Voye était encore à l'époque de la religion réformée (1).

Cependant, il est bon de noter en passant que la famille de René de la Voye est de bon et ancien lignage, puisque Pierre de la Voye, suivant l'abbé Vertot, “Histoire des Chevaliers de Malte” tome VII, p. 297, est compté parmi les Chevaliers de cet ordre illustre. Il en donne la liste d'après celle du Grand Prioré de France, laquelle était tenue authentiquement dans chaque Prioré. Or, il observe que pour être reçu Chevalier, il fallait prouver par des titres incontestables, être né d'un mariage légitime, de parents nobles de noms et d'armes, tant du côté paternel que du côté maternel. Ces règlements portaient huit quartiers de noblesse dans les deux lignées. Pierre de la Voye fut reçu chevalier en 1685. Il portait pour armoiries : “De sable à six besans d'argent, 3.2 et 1”.

Je crois intéresser mes lecteurs, en donnant les deux premiers articles de la Règle des Chevaliers de Malte ou Hospitaliers de Saint-Jean-Baptiste de Jérusalem, dont le Frère Raimond Dupuy fut le premier Grand-Maître.

Règles des Hospitaliers et de la Milice de Saint-Jean-Baptiste de Jérusalem :

---

(1) René de la Voye—J. E. Roy, p. 5.